



CRÉATION D'UN OUTIL DE DIALOGUE TERRITORIAL SUR LA BIODIVERSITÉ : LA COMMISSION BIODIVERSITÉ EUROMÉTROPOLITAINE

Août 2023

Fiche-action de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale de l'Eurométropole de Strasbourg



Travaux de la trame verte et bleue © Alsace Nature

UNE COMPÉTENCE
BIODIVERSITÉ
RÉPARTIE ENTRE
LES 33 COMMUNES
ET L'EMS

PLUS DE 1000 ÉLUS
COMMUNAUX ET
MÉTROPOLITAINS
SUR LE TERRITOIRE

UNE DIZAINE
D'ASSOCIATIONS DE
PROTECTION DE LA
NATURE SUR L'EMS

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a engagé différentes actions en vue de favoriser et de restaurer la biodiversité de son territoire. De nombreuses communes de l'EMS ont par ailleurs, sur leurs compétences propres, mis en œuvre des actions avec des objectifs similaires. Elles concernent des domaines aussi variés que la gestion et la protection de milieux naturels, des cours d'eau ou des zones humides, mais aussi l'entretien des parcs et jardins ou la déminéralisation d'espaces. Depuis 2 ans, est également mené un Atlas de la Biodiversité Intercommunale sur l'ensemble du territoire de l'EMS. Les acteurs associatifs de la protection de la nature sont des partenaires incontournables et sont associés à nombre de ces actions.

Malgré l'ensemble de ces travaux et de ces partenariats, le champ de la sauvegarde de la biodiversité reste un champ vaste et qui vient inévitablement questionner d'autres politiques publiques mises en œuvre par les communes et l'EMS : aménagement urbain, gestion des espaces verts, stratégie énergétique, mobilité, gestion forestière, construction et rénovation, adaptation au changement climatique, etc.

Comment mettre du lien entre les acteurs du territoire volontaires sur la préservation de la biodiversité ? Comment favoriser une vision transversale, collective et engageante de la biodiversité et son intégration dans les politiques publiques ? Comment rendre la prise en compte de la biodiversité non plus comme une « contrainte » mais comme une préservation et/ou une restauration de notre patrimoine commun ?

Dans ce but, il est proposé la création par l'EMS d'une commission de la biodiversité à l'échelle eurométropolitaine. Outil de dialogue territorial autour de la biodiversité, elle a pour enjeu de fédérer les acteurs et de donner aux actions la plus grande cohérence possible.

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION

Pour répondre aux objectifs de la Commission, deux stratégies d'organisation peuvent voir le jour :

1/ S'appuyer sur le Conseil de l'Economie Sociale et Solidaire qui a fait ses preuves sur la capacité à fédérer des acteurs dans un objectif commun.

Cette instance réunit aujourd'hui les acteurs de terrain de l'ESS, les fédérations du secteur, le CA de la CRESS, les élus de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole, les maires des communes de l'Eurométropole et les partenaires institutionnels dans le but de favoriser leur dialogue et de coconstruire la politique de l'ESS.

Les thématiques et les acteurs de la biodiversité pourraient venir enrichir cette instance existante.

Les acteurs associatifs auraient tendance à préférer cette intégration dans le conseil de l'ESS pour la transversalité qu'elle apporte.

2/ La création d'une commission ad hoc

La composition de la Commission doit permettre un travail opérationnel tout en intégrant l'ensemble des communes et des services concernés pour permettre ce travail transversal.

Ainsi, la commission, pourrait avoir la composition suivante :

- La Présidente de l'EMS ou son/sa représentant.e (+services)
- Les Maires des communes de l'EMS ou leur.e représentant.e (+ services);
- La Présidente d'Alsace Nature ou son/sa représentant.e (+ services);
- Le Président d'ODONAT Grand Est ou son/sa représentant.e (+ services);
- Le Président de SINE ou son/sa représentant.e (+ services).

Pourront être invités les représentants d'associations spécialisées ou d'autres corps constitués pour leur expertise et/ou en fonction des sujets de l'ordre du jour.

Objectifs de la Commission Biodiversité :

1. Introduire une notion de transversalité dans les politique publiques portées à la fois à l'échelon métropolitain mais aussi communal
 2. Déployer des politiques concertées pour permettre la restauration à des échelles suffisamment importantes et cohérentes
 3. Construire une vision à long terme et intégratrice des autres politiques publiques du territoire
 4. Donner des clés de lecture sur ce champs très particulier de la biodiversité
 5. Coordonner les efforts de chacun pour démultiplier les résultats et favoriser l'engagement des acteurs privés dans le processus
- Porter à la connaissance de tous les conditions de la réussite d'une renaturation à l'échelle métropolitaine.



Le conseil de l'ESS de l'Eurométropole de Strasbourg (rtes.fr)

MISSIONS ET PRÉROGATIVES

Lieu d'échanges de connaissances et d'acculturation collective autour de la préservation et de la restauration de la biodiversité, cette commission pourra également :

- **Élaborer un plan local de préservation et de renaturation** (solutions métropolitaines fondée sur la nature) qui donnera une cohérence aux actions des communes. Ce dernier s'appuiera sur le recensement des actions déjà réalisées (chantier TVB, restauration cours d'eau,...) et analysera les manques (types d'habitats sous représentés, corridors à renaturer,...). Un croisement de ce diagnostic avec les politiques publiques portées par les collectivités (PLUI, programme mobilité,...) permettra de mettre en lumière les points de conflits et de faire émerger les solutions adéquates. Ce plan permettra en outre de donner des clés de lecture sur les solutions fondées sur la nature et leurs rôles primordiaux dans l'adaptation au changement climatique.

- **Organiser une feuille de route** autour de la sensibilisation, à l'échelle de l'EMS, et la mise en avant des actions et des résultats obtenus. Ce travail de communication est particulièrement important au regard du poids du foncier privé au sein de l'EMS et de la nécessaire modification des pratiques dans la gestion de ces espaces. L'apport de l'association SINE dans ce domaine semble nécessaire pour donner une cohérence et/ou rattacher à cette dynamique des actions portées par le réseau associatif.

Enfin, le porté à connaissance du public des actions engagées et des solutions fondées sur la nature est nécessaire pour une acceptation et un déploiement sur les parcelles privées. Ce travail de sensibilisation et de mise en lumière pourra prendre plusieurs forme (journée de la biodiversité, publications, science participative,...).

- **Initier des actions opérationnelles** communes sur lesquelles les forces vives et la motivation sont présentes.



Travaux de trame verte et bleue © Alsace Nature

FONCTIONNEMENT

Le champ de la biodiversité reste vaste et le travail de cette commission pourrait se faire en deux temps :

1/ Des réunions plénières pour :

- Aborder des sujets transversaux (ex : trame noire à l'échelle de l'EMS, coordination des projets TVB à l'échelle EMS, action de sauvegarde d'une espèce sur l'EMS mettant en jeu plusieurs communes, etc...);
- Répondre aux questionnements et/ou aux besoins des communes en termes de mise en œuvre concrète de mesure de restauration / préservation de la biodiversité etc ;
- Élaborer un plan programmatique (« solutions métropolitaines fondées sur la nature ») et déployer une communication coordonnée.

2/ Des réunions par trame :

3 grandes trames guident la restauration de la biodiversité la Trame verte (milieux terrestres), la Trame bleue (milieux aquatiques) et la Trame noire. De nouvelles trames sont explorées par les Communes (Trame brune par exemple). Des réunions autour de ces trames permettraient d'avoir une approche plus opérationnelle sur des sujets spécifiques (restauration d'un cours d'eau qui traverse plusieurs communes, déploiement d'une trame

noire à l'échelle métropolitaine,...). Dans cette configuration il est proposé d'ouvrir la participation assez largement aux élus des communes et à leurs services . De la même manière les associations en lien avec la biodiversité pourront participer, en fonction des centres d'intérêt et des sujets traités.

FRÉQUENCES DES RENCONTRES

Pour la formation en plénière une rencontre minimale de 2 réunions par an semble nécessaire afin de dynamiser les premières actions de cette nouvelle commission.

Pour les réunions par trame, la fréquence serait à adapter aux sujets et préoccupations qui émergeraient de la première plénière.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Nombre de réunion plénière réalisées
- Nombre de réunions par trame réalisées
- Listes des actions engagées



POUR ALLER PLUS LOIN

Téléchargeables sur
www.odonat-grandest.fr :

Bilan final de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale de l'Eurométropole de Strasbourg - ODONAT Grand Est - 2023



Équipe projet : Aurélie BISCH (GEPMA), Corentin CALVEZ (*Alsace Nature*), Vincent CLEMENT et Eloïse PARIOT (*BUFO*), Eric BUCHEL et Sébastien DIDIER (*LPO Alsace*), Viviane CLAUDEL (*SHNEC*), Raynald MORATIN, Hélène ROHMER et Nadège TISSOT (*ODONAT Grand Est*)

Rédaction : Stéphane GIRAUD et Corentin CALVEZ (*Alsace Nature*)
Photos et cartographies : *Eurométropole de strasbourg, Alsace Nature*

Mise en page : Hélène ROHMER (*ODONAT Grand Est*)

Validation et relecture : Hélène ROHMER et Anaïs GSELL-EPAILLY (*ODONAT Grand Est*)

En partenariat avec :

